



Commune de  
**La Boisse**

Envoyé en préfecture le 16/03/2018  
Reçu en préfecture le 16/03/2018  
Affiché le 16/03/2018  
ID : 001-210100491-20180308-2018DGF001-BF



Le Maire :  
F. JROGUE

*[Handwritten signature]*

## Le cadre général du compte administratif

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

## Budget principal

### 1- Éléments de contexte

Le Budget primitif 2017 a été voté le 13 avril 2017 et se caractérise par

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Une légère augmentation de la fiscalité locale permettant de compenser les baisses de dotation de l'état.
- Un programme d'investissement important avec la construction d'un nouveau restaurant scolaire principalement financé par un emprunt.

### 2- La section de fonctionnement

L'année 2017 a généré un excédent de près de 399K€.

- Dépenses de fonctionnement : 1.802.454€

Par rapport à 2016 les dépenses de fonctionnement ont diminué de 2,5%, en effet malgré une augmentation des dépenses de personnel de 4% (divers remplacements et un recrutement en fin d'année), les dépenses de charges à caractère générale ont été largement maîtrisées -15% (principalement sur les postes d'entretien des bâtiments, des frais de fêtes et cérémonies et des fournitures administratives). Le montant des subventions aux associations a été maintenu avec même une légère hausse concernant la structure petite enfance.

- Recettes de fonctionnement : 2.201.393 €

Compte tenu du contexte suscité les recettes de fonctionnement sont stables par rapport à 2016 et conformes à la prévision budgétaire 2017.



*Le Maire  
F. DRAGUE*

Envoyé en préfecture le 18/03/2018  
Reçu en préfecture le 18/03/2018  
Affiché le 16/03/2018  
ID : 001-240100491-20180306-2018DGF001-BF

### 3- La section d'investissement :

L'année 2017 accuse un déficit de 138K€ y compris les montants des restes à réaliser (reports sur exercice 2018), cependant l'écart recettes - dépenses réalisées (différence entre titres et mandats) présente un excédent de 128 K€

L'important investissement 2017 consiste principalement en la construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir le restaurant scolaire d'une part, et les activités périscolaires d'autre part dans un espace dédié.

- Dépenses d'investissement : 2.114K€ dont 1.388 K€ pour la construction du bâtiment restaurant scolaire et espace périscolaire. Les autres dépenses concernent l'accessibilité des bâtiments communaux (138 K€), différents matériels et mobiliers ( 95K€), du matériel informatique (serveur) et l'achat d'un nouveau véhicule.

- Recettes d'investissement : 2.241 K€ sont constituées principalement par un emprunt de 1.300K€ pour la construction du restaurant scolaire, des dotations 736K€ ( FCTVA, taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement), des subventions à hauteur de 191K€ (suite à des isolations de combles, la réfection du cœur de village en 2016 et les travaux d'accessibilité déjà réalisés en 2016).

La capacité de désendettement de la collectivité est évaluée à 9 ans et le niveau d'épargne brute (CAF) seront détaillées dans la note concernant le budget 2018.

### Budget Eau :

#### - Exploitation :

La section d'exploitation accuse un léger déficit de 1.942€

- Dépenses de fonctionnement : 93.188€
- Recettes de fonctionnement ; 91.246€

L'augmentation du tarif 2017 n'ayant pris effet qu'au 1<sup>er</sup> Mai 2017 les recettes sont légèrement inférieures aux dépenses réalisées

#### - Investissement :

Aucuns travaux n'ayant été réalisés en 2017 la section d'investissement est excédentaire de 103.562€